



# Le don de titres cotés en bourse

une économie d'impôt importante

## Un geste philanthropique avantageux et significatif pour la mission de Socodevi

Donner des titres cotés en bourse à Socodevi, c'est bien plus qu'un avantage fiscal : c'est un engagement concret en faveur d'un monde plus solidaire et durable. En soutenant nos initiatives, vous permettez à des milliers de personnes d'améliorer leurs conditions de vie grâce à des projets coopératifs et innovants.

Ce type de don constitue une ressource précieuse qui nous aide à bâtir un avenir meilleur pour les générations futures.

### Une opportunité d'optimisation fiscale

Plusieurs titres cotés en bourse, tels que les actions, les obligations cotées à une bourse de valeurs désignée ainsi que les parts de fonds communs de placement, permettent aux personnes donatrices de bénéficier des avantages fiscaux suivants :

- Exonération complète de l'impôt sur le gain en capital, normalement déclenché lors de la vente de titres<sup>1</sup>.
- Crédit d'impôt pour don de bienfaisance, correspondant à 100 % de la juste valeur marchande des titres donnés.

#### Ce type de don est particulièrement intéressant si :

- Vous détenez des titres dont la valeur a considérablement augmenté au cours des dernières années.
- Vous détenez des titres par l'entremise d'une société de gestion.
- Vous souhaitez faire un don substantiel tout en optimisant vos avantages fiscaux.
- Vous désirez maximiser l'impact de votre geste philanthropique en choisissant des titres ayant un fort gain en capital.

À cet effet, saviez-vous que le don de titres pourrait vous permettre de retirer davantage de bénéfiques fiscaux qu'un don en argent, et ainsi réduire le coût réel de votre don ? Voici plus de détails :

	Option 1 Don de 10 000 \$ Produit de la vente des actions	Option 2 Don des titres à Socodevi
Valeur des titres	10 000 \$	10 000 \$
Coût d'achat des titres	2 000 \$	2 000 \$
Gain en capital	8 000 \$	0 \$
Gain en capital imposable (50 % de 8 000 \$)	4 000 \$	0 \$
Impôt sur le gain en capital imposable (45 % de 4 000 \$)	- 1 800 \$	0 \$
Crédit d'impôt pour don (45 % de 10 000 \$)	4 500 \$	4 500 \$
Coût réel du don	7 300 \$	5 500 \$

\* Les entreprises et les compagnies de gestion sont invitées à consulter leur conseiller fiscal pour en savoir davantage.

\*\* Taux d'imposition marginal combiné utilisé : 45 % (revenu de 80 000 \$, année 2018)

<sup>1</sup> Sous réserve de l'impôt minimal de remplacement.



## Avantages supplémentaires pour les sociétés

Des avantages sont aussi accordés si le don de titres est fait par une société. En effet, le don permet :

- La déduction d'un montant équivalent à la juste valeur marchande des titres donnés.
- L'exonération d'impôt sur le gain en capital.
- L'augmentation du solde du compte de dividendes en capital de la société d'un montant égal au gain en capital réalisé sur les titres donnés. Cet avantage fiscal est considérable, car il permet aux actionnaires de la société de recevoir un dividende en capital non imposable d'un montant équivalent au solde de ce compte de dividende en capital. Cela renforce encore l'attrait d'un tel don, notamment pour les entreprises partenaires de Socodevi qui souhaitent soutenir des initiatives de développement tout en optimisant leur fiscalité.

### Exemple : Don par société privée

Don direct de titres pour une valeur de 10 000 \$ qui avaient été achetés 5 000 \$

Gain en capital imposable sur le don des titres	0 \$
Déduction pour don	(10 000 \$)
Économie d'impôt (50,17 %) *** pour une société de gestion	5 017 \$
Coût net du don	4 983 \$
Inclusion au compte de dividendes en capital équivalant au montant total du gain en capital généré par la vente des titres	10 000 \$

Le don par la société permet de créditer le compte de dividendes en capital (CDC), ce qui permettra de verser des dividendes libres d'impôt aux actionnaires.

## Avantages du don de titres

- Reçu fiscal égal à la juste valeur marchande des titres au moment du don.
- Processus simple et rapide (formulaire de transfert).
- Aucun impôt à payer sur la portion imposable du gain en capital.
- Si les titres sont donnés par une société de gestion : augmentation du solde du compte de dividendes en capital.

## Le don planifié : un don porteur d'avenir

Un don de titres peut également être réalisé par testament. Votre succession recevrait alors un reçu fiscal pour don de bienfaisance, basé sur la juste valeur marchande des titres au moment de leur transfert, tout en bénéficiant de l'exonération de l'impôt sur le gain en capital.

En choisissant de soutenir Socodevi par un tel don, vous faites un geste pour des communautés dans le besoin à travers le monde. Ce don peut transformer des vies tout en optimisant les avantages fiscaux pour votre patrimoine.



## Notre Mission

Améliorer les conditions de vie de collectivités en soutenant des entreprises coopératives et mutualistes durables et inclusives à travers le monde.

## Notre vision

Catalyser la prospérité et la résilience de collectivités grâce au pouvoir des coopératives.

## Notre Objectif

Améliorer concrètement et durablement la vie des personnes et des familles que nous soutenons, en leur donnant les moyens de bâtir un avenir plus juste et prospère.

## Pour plus d'information

Courriel  
dons@socodevi.org

Téléphone  
418-683-7225

850, avenue Ernest-Gagnon, édifice 5, bureau 160,  
Québec (QC), Canada G1S 4S2

Numéro d'organisme de charité : 104918610 RR 0002